

SEANCE DU 07 MARS 2023

L'an deux-mille-vingt- trois, le sept Mars 2023 à vingt heures,

Le conseil municipal de la commune de CLERY SUR SOMME, convoqué en séance ordinaire le 27 Février 2023, s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe COULON, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux suivants : Philippe COULON – Dominique LENGLET - Anne MAUGER - Valérie BISBROUCK- Yohan COGET–Jean-François DEWAMIN- Joëlle FRANQUEVILLE -- Florent SAVARY- Mickaël SAINT-SOLLIEUX - Julie STEFANOVIC –PERDIGEON.

Secrétaire de séance : Anne Mauger

Etait présente Mme Christelle DOBOEUF, secrétaire de mairie.

Etaient excusés : Messieurs Christian ALARY, Jean-Philippe CHRETIEN, Didier FOURNIER, Christian LEVECQUE, Eric ZENOBEL.

Procurations :

Eric ZENOBEL à Philippe COULON

Didier FOURNIER à Anne MAUGER

Christian ALARY à Jean-François DEWAMIN

Jean-Philippe CHRETIEN à Dominique LENGLET

Christian LEVECQUE à Yohan COGET

Etait inscrit à l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 7 Février 2023
- Convention FDE
- Parcelle Omiécourt
- Mise à jour RH
- Compte de gestion /Compte administratif 2022 Budget Commune
- Compte de gestion /Compte administratif 2022 Budget Eau
- Point sur l'école communale
- Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance à vingt heures.

Monsieur le Maire demande au conseil l'autorisation de retirer deux points à l'ordre du jour.

Points retirés de l'ordre du jour :

- Compte de gestion /Compte administratif 2022 Budget Commune
- Compte de gestion /Compte administratif 2022 Budget Eau

En attente des derniers documents de la DGIFP, M. le Maire propose de reporter le vote des comptes de gestion /comptes administratifs 2022 pour le budget de la commune et du service de l'eau.

Le conseil municipal approuve le retrait de ces deux points.

Approbation du compte-rendu de la séance du 7 Février 2023

Monsieur le Maire porte au vote l'approbation du compte-rendu du précédent conseil municipal.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 07 Février 2023.

Convention FDE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal une proposition de convention n°06-TE-0057-CH avec la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme concernant le projet d'effacement du réseau électrique dans la commune de Cléry sur Somme. La FDE 80 a voté un programme d'aide exceptionnelle pour supprimer le poste de transformation de type « cabine haute » rue Anne-Marie Vion, avec une aide de 80%. La SICAE a décidé d'accompagner ce programme en participant à hauteur de 20% restants.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent les termes de la convention et donnent délégation à Monsieur le Maire pour la signature de la convention.

Parcelle Omiécourt

Dans le cadre des accords avec les consorts Depierre et conformément à notre PLU dont la dernière procédure a été approuvée le 31/01/2022, il est proposé d'acquérir pour l'euro symbolique une partie de la parcelle 0234 section OR située à l'extrémité de la rue du canal afin de permettre la réalisation d'une aire de retournement pour le véhicule de collecte des déchets.

M. le Maire propose d'acquérir une surface de 150m² soit 10m en façade et 15m en profondeur sur cette section. Il propose que le bornage et le parcellaire soient effectués par le cabinet de géomètre AGEO conformément à sa proposition D-P230127 en date du 6 Mars 2023.

Après délibération, le conseil municipal donne son accord pour :

-l'acquisition de cette parcelle 0234 section OR

-l'acceptation de la proposition du cabinet de géomètre AGEO s'y reportant

-la signature de tout acte relatif à cette acquisition.

Mise à jour RH

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que vu le décret n°2020-592 du 15 Mai 2020 les agents de la fonction publique territoriale occupant des emplois à temps non complet peuvent effectuer des heures de service au-delà de la durée fixée pour leur emploi.

Après lecture du décret, M. le Maire le soumet à la délibération du conseil.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité les modalités du décret n°2020-592 du 15 MAI 2020 relatif au paiement des heures complémentaires et supplémentaires des agents.

Point sur l'école communale

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil le courrier de Monsieur l'Inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Education nationale de la Somme en date du 3 Mars 2023 confirmant la fermeture d'une classe de primaire à la rentrée 2023 compte tenu des effectifs.

Monsieur le Maire confirme qu'à la rentrée seules deux classes -une maternelle et une primaire -seront effectives et que les services de garderie et de cantine continueront à fonctionner normalement.

Le conseil municipal prend note de l'annonce prévisible de la fermeture d'une classe en primaire à la rentrée 2023.

Questions diverses

- Monsieur le Maire rappelle qu'il siègera au sein de la nouvelle commission tourisme en tant que membre du comité syndical du PETR et/ou ancien membre du Comité de direction de l'office de tourisme. Depuis le 1^{er} Janvier 2023, suite à la dissolution de l'EPIC Office de tourisme Haute Somme, le PETR assure la gestion de l'office de tourisme. Mme Sabine Varago a pris les fonctions de directrice de l'Office de tourisme Haute Somme en début d'année.
- Monsieur le Maire évoque que la Réderie du Printemps aura lieu le dimanche 02 Avril 2023 et que les administrés seront informés par affichage et diffusion d'un flyer.

Monsieur le Maire annonce qu'un prochain conseil aura lieu fin Mars pour voter les comptes de gestion et les comptes administratifs de la commune et du service de l'eau.

Monsieur le Maire remercie les membres du conseil municipal pour toutes les décisions prises ce jour et les interventions constructives de chacun.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heure et trente minutes.